Famille CARRETTE / MARQUAIS Facture au 31/10/2026

Au 24/11/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Octobre-26			0.00
Cantine	Octobre-26	(10)		49.50
Garderie	Octobre-26	(9)		9.00
Cantine sans repas	Octobre-26	(0)		0.00
			S/Total	58.5

Règlement à effectuer	**58.5**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.